

MARCHE 2019062

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 3 CHARPENTE METALLIQUE –

Avenant n°2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2020 ;

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, l'entreprise BGN, sise 10 rue Jacques Cartier - ZAC de Baussais – 79260 LA CRECHE - SIRET 317 354 496 00026, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) :

d'autre part,

Vu :

- le marché 2019062 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 3 Charpente métallique, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 26/03/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 16 novembre 2020.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'ajout de tôles d'habillage des cloisoirs dans la halle bassin est rendu nécessaire.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis D200258 V3 annexé.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant 2	montant après avt 2
Montant total HT	888 495,16 €	37 577,22 €	926 072,38 €
TVA 20,00%	177 699,03 €	7 515,44 €	185 214,48 €
Montant total TTC	1 066 194,19 €	45 092,66 €	1 111 286,86 €

Soit une augmentation de 4,23 %

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est inchangé.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C33-11-2020-DE
Date de télétransmission : 01/12/2020
Date de réception préfecture : 01/12/2020

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe(s).

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN